



Trajet atelier chantier non payée

Par **jayson**, le **03/06/2010 à 18:47**

Bonjour, je suis ouvrier poseur dans le BTP second oeuvre plus concrètement le fenetre aluminium mais mon horaire est les suivant 7.30h 12.00h et 13.00 h 16.30h je suis depuis 4 ans dans la meme entreprise mais le patron a decider de partir en retraite jusqu'à la fin de l'année mais ce matin il nous a convoquer pour nous dire que au lieu de partir a 16.30h du depot on devrais quitter le chantier a cette meme heure et que les frais de deplacement serais a notre charge pour le chemin du retour je possede un vehicule de fonction que je prend le matin a l'entreprise et je doit rendre tous les soirs c'est vrai que les frais de retour sont non payés et a ma charge ?? j'espere avoir été assez clair merci d'avoir pris le temps de me lire et encore plus merci pour vos réponses sur quelque document explicite sont les bienvenus merci bonne soirée